



LE CANARD DÉCHAÎNÉ

Du Réseau Commercial LFAC

libre ensemble



Mercredi 28 mars 2018

La Négociation Annuelle Obligatoire 2018

SOMMAIRE

P1 • NAO
P2 • Vos demandes

Directeur de publication
Laurent ARTIGAU

Rédactrice en chef
Joëlle MENEGHIN

Conception
Franck CHABAUD

Ont participé
à ce numéro

Valérie Arseguet-Delpech
Véronique Dauly
Pierre Perrault

Téléphone :
06.60.38.36.82

Courriel :
contact@unsa.generalis.com

Qu'est ce qu'une Négociation Annuelle Obligatoire ?

Le droit à la négociation est lié à la syndicalisation

Ce sont les salariés organisés en syndicats qui disposent du droit à la négociation collective.

Dans les entreprises où existe une (ou plusieurs) section syndicale, l'employeur est obligé d'engager une négociation collective au moins une fois par an.

Où cela s'applique-t-il ?

Dans toutes les entreprises où sont constituées des sections syndicales d'organisations représentatives ayant désigné un délégué syndical.

Sont considérées comme représentatives dans l'entreprise ou en l'occurrence dans l'établissement LFAC, les organisations syndicales qui ont recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections, **L'UNSA** en fait partie.

La négociation doit réunir l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise.

Qui négocie ?

Seuls les délégués des organisations syndicales représentatives ont vocation à négocier et à conclure des accords collectifs.

Sur quoi négocie-t-on ?

Les thèmes de la négociation obligatoire sont :

- Les salaires effectifs.
- L'organisation du temps de travail.
- Les objectifs d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise.

Le déroulement de la Négociation

La première réunion de la négociation annuelle et obligatoire du Réseau Commercial La France Assurance Conseil s'est tenue, le mercredi 21 mars.

Le calendrier des prochaines réunions :

- Le mercredi 11 avril 2018
- Le mardi 24 avril 2018



Il convient d'insister sur le fait que la négociation doit être réelle et non pas formelle, ce qui implique notamment que les revendications déposées par les organisations syndicales devront être discutées de façon approfondie.

Il nous paraît donc très important de bien préparer les revendications et les compléter au fil de la négociation, et surtout de partir des besoins pour négocier ce que veulent les salarié(e)s.

Par conséquent, **les élu(e)s de L'UNSA**, souhaitent connaître vos besoins et pour ce faire, nous vous proposons un moyen d'échange simple et confidentiel, afin que vous puissiez vous aussi participer à cette Négociation Annuelle Obligatoire, qui est aussi la vôtre.

En nous renvoyant, le bulletin réponse que vous trouverez ci-joint, vous allez pouvoir notifier vos demandes et donc exprimer vos besoins à l'entreprise.

